

(Atout ZORN)

10^{ème} Anniversaire

Centre Aquatique

Maison de l'enfance

Gendarmerie Nationale

Périscolaire



Communauté de Communes
Pays de la Zorn

↘ Un Anniversaire plein d'espoir

L'année 2007 s'achève, et marque ainsi le 10^{ème} anniversaire d'existence de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'est affirmée comme une entité territoriale reconnue, un espace dynamique au service de nos habitants et de nos communes. Aujourd'hui le Pays de la Zorn évoque fortement la puissance des idées, alimentée par une concertation intercommunale qui a réussi à fédérer les hommes et les femmes dans une démarche dynamique. Cette nouvelle relation de solidarité a contribué à créer les conditions pour entreprendre et développer de nombreux projets qui répondent à l'ensemble de notre population.

Nous avons inscrit notre territoire dans la modernité en mettant en avant nos exigences pour valoriser nos atouts, pour engager une politique d'aménagement raisonnée et pour relever les défis du 21^{ème} siècle. Nous avons ainsi su préserver nos caractères ruraux en conjuguant tradition et modernité tout en profitant des réalités et des opportunités urbaines périphériques. Plus que jamais le Pays de la Zorn innove et construit pour accompagner les évolutions de notre société.

Cet anniversaire incarne également le chemin parcouru entre nos 26 villages, unis dans les ambitions et solidaires dans les projets. Cette première décennie fut riche en expériences et en réalisations. Souvenez vous, en 1997 nous avons démarré par une toute petite structure et aujourd'hui, la Communauté de Communes propose de nombreux services qui emploient plus de 40 personnes. Je souhaite à cette occasion saluer, remercier le travail et l'engagement extraordinaire des élus et de notre personnel et particulièrement notre direction générale qui a su mobiliser les énergies pour entreprendre. Tous ensemble, nous avons bâti des fondations solides sur lesquelles la Maison de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn construit son futur.

Un territoire qui se contente de gérer ses acquis est un territoire qui recule. Ce n'est pas notre choix, notre ambition est de porter de nouveaux projets pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

C'est dans un esprit engagé et solidaire que nous abordons l'étape qui est devant nous avec autant de détermination et d'exigence dans la rigueur et l'efficacité. Le Pays de la Zorn confirme sa volonté d'aller de l'avant, forte de ses valeurs acquises pour rayonner, développer, rassembler, et agir afin de permettre l'épanouissement des richesses qui composent ce territoire.

Cet anniversaire constitue d'abord un acte de foi et de confiance dans un avenir qu'ensemble nous devons construire, même si les réalisations déjà enregistrées au cours des dernières années sont largement plus nombreuses que les bougies que nous pouvons souffler aujourd'hui.

Je vous laisse découvrir cette 22^{ème} édition du magazine Atout Zorn, créé lui aussi il y a dix ans déjà. Ce nouveau numéro retrace cette histoire, cette aventure au travers des nombreuses réalisations et des projets engagés.

*Joyeux Anniversaire
à la Communauté de Communes
du Pays de la Zorn
et bonne et heureuse année 2008.*

Bernard INGWILLER
Président de la Communauté
de Communes
du Pays de la Zorn
Vice-Président du Conseil Général



03 ↘ 10^{ème} Anniversaire

Compétences de la CCPZ

Les grandes Actions et Réalisations

04 ↘ Développement économique

La Zone d'Activités du Canal

05 ↘ Politique de l'habitat

Plan local de l'habitat // Opération programmée
de l'amélioration de l'habitat

06 ↘ Politique sports, culture et loisirs

La Banque de Matériel Intercommunale

Soutien à la vie associative

08 ↘ Service Enfance et Jeunesse

L'enfance et la jeunesse au cœur des priorités
Les réalisations

- La Maison de l'Enfance

- Les Périscolaires

Evènementiel Enfance

Animation Jeunesse

12 ↘ Environnement

SAGEECE

Déchets

14 ↘ Tourisme

Le Musée du Pays de la Zorn

La documentation touristique

Les sentiers thématiques

Evènementiels

16 ↘ Communication/Câblage

Câblage du Pays de la Zorn

Canal Local

Magazine Atout Zorn

Site internet et extranet

Parc informatique des communes

17 ↘ Grands Equipements

Les grandes Constructions

Atooo

Nouvelle Gendarmerie

Terrains de football synthétiques

↘ ATOUT ZORN n°22

Deuxième semestre 2007 - Bulletin d'information

de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

12 avenue du Général de Gaulle, 67270 Hochfelden

Tél. > 03 88 91 96 58 / Fax > 03 88 91 92 65

www.payszorn.com

Directeur de publication > Bernard Ingwiller, Président

Rédaction > B. Freund, G. Ober, R. Goetz

A. Grass, M-P. Lehmann, V. Hurstel, O. Guerard.

Coordination > V. Hurstel

Maquette > Matière Grise - www.matiere-grise.fr

Photographies > Pays Zorn

Impression > Cathal / ISSN > 1620-1833

Dépôt Légal > Décembre 2007

Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a été créée le 1^{er} janvier 1997 par les 26 communes qui la composent. L'objectif de la Communauté de Communes est de mutualiser les investissements des différentes communes et de renforcer leur coopération dans les grands projets structurants d'un territoire.

Le siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est situé à Hochfelden au 12 avenue du Général de Gaulle.

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté qui comprend 56 délégués désignés par les Conseils Municipaux de chaque commune membre (2 conseillers jusqu'à 1000 habitants et à partir de 1001 habitants un conseiller supplémentaire par tranche de 1000).

Le Bureau de la Communauté de Communes est constitué du Président et de 5 Vice-présidents.

Il existe plusieurs Commissions qui font un travail de fond sur les dossiers. Chaque commission regroupe les membres du bureau et les délégués intéressés par les différentes thématiques.



Ce numéro retrace les compétences et les grandes actions et réalisations de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) durant ses 10 premières années d'existence.

Compétences CCPZ de la

Elles sont de 3 ordres :

> Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace (élaboration, mise à jour et suivi de la charte intercommunale de développement et d'aménagement, des contrats d'objectifs signés avec l'Etat, la Région et le Département...),
- Actions de développement économique (création de zones d'activités de plus de 3 ha, favoriser l'implantation d'entreprises, étude et mise en œuvre d'actions et de moyens favorisant le développement touristique...).

> Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, collecte et traitement

des ordures ménagères et des déchets assimilés, création, gestion et entretien des déchetteries et de points d'apport volontaire, aménagement, gestion et entretien des cours d'eau),

- Logement et cadre de vie (mise en œuvre d'un programme local de l'habitat, mise en œuvre d'opérations programmées de l'habitat...),
- Etude, création, aménagement, gestion et entretien de la voirie communautaire. Sont d'intérêt communautaire les voies intérieures des zones d'activités, les voies ou parkings nécessaires à la réalisation d'équipements communautaires...),
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (étude, création, aménagement, gestion

et entretien de piscines ; construction, gestion de nouveaux équipements sportifs, culturels et de loisirs).

> Compétences facultatives

- Mise en œuvre de programmes intercommunaux d'animation de la vie locale et de soutien aux associations,
- Etude, création, aménagement, gestion et entretien d'un réseau câblé / création, animation et gestion de la Télé locale,
- Politique petite enfance et jeunesse (crèches, périscolaires, animations jeunes),
- Etude, création, aménagement, gestion et entretien d'une nouvelle gendarmerie,
- Etude, création, aménagement, gestion et entretien d'une maison des services.



Les grandes Actions & Réalisations

↳ La Zone d'Activités du Canal



La Zone d'Activités du Canal

L'aménagement ...

... de la Zone d'Activités du Canal a été réalisé par la Commune de Hochfelden à partir de 1988.

En 1997, après une étude de faisabilité infructueuse d'implantation d'une Zone d'Activités près de l'échangeur autoroutier, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, qui avait pris la compétence "Développement Economique" a décidé d'acquérir les terrains et la nouvelle extension de la Zone d'Activités du Canal qui venait d'être réalisée.

La Zone d'Activités du Canal est située le long du RD 25 au Sud de Hochfelden en direction de Schaffhouse/Zorn et Wasselonne. Accessible facilement grâce à l'échangeur autoroutier et sa desserte locale, elle est proche des grands centres urbains et de l'agglomération strasbourgeoise.

La Zone d'Activités du Canal regroupe actuellement 6 entreprises et près de 180 emplois dans les domaines d'activités de mécanique générale, le contrôle technique, l'agro alimentaire, le bâtiment, l'imprimerie, et de nouvelles entreprises s'y installeront en 2008.

La Communauté de Communes soutient également la création et le développement de jeunes et de petites entreprises par le biais de bâtiment relais. Un bâtiment relais a été construit pour le compte de l'entreprise TROST en 1998. Le principe de ce programme est de faire intervenir la collectivité locale, le département et l'entreprise. La collectivité peut toucher une subvention du Conseil Général pouvant aller de 25 % à 35 % du coût hors taxes de la construction. L'opération pour la collectivité est neutre car elle refacture à l'entreprise le prix coûtant. Des conditions particulières doivent être réunies par les entreprises pour bénéficier de ce programme.

Gérard OBER
Vice-Président





Plan Local de l'Habitat (PLH) // Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'habitat fait partie des conditions de bases de la vie en société. Sans toit ou logement décent, on vit forcément en marge de celle-ci avec une foule d'autres problèmes subséquents. Il était donc tout à fait naturel que la Communauté de Communes se préoccupe de l'habitat et du logement sur son territoire, même si les problèmes ne sont pas du niveau des grandes agglomérations et de leurs banlieues. A travers une étude approfondie et un état des lieux la Communauté des Communes a mis parallèlement en place un PLH (plan local de l'habitat) et une OPAH (opération pour l'amélioration de l'habitat).

Le PLH, c'est la mise en place d'une politique de l'habitat avec différents volets dont l'OPAH peut faire partie, mais il prétend aller

plus loin en mettant sur pieds un certain nombre de directives : logement locatif, réhabilitation de l'ancien, aides à des études de faisabilité pour les communes, aide pour la création de logements locatifs, acquisition de réserves foncières...

C'est un domaine sans cesse mouvant et toujours inachevé, qui demande une grande volonté politique de la part des élus et parfois un peu de courage pour dépasser les schémas classiques.

Le PLH se veut aussi être un outil de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine bâti existant.

Le PLH mis en place est une amorce de politique et dans les années à venir, il devra démontrer qu'il est capable de passer à une phase plus active et de maturité.

Quant à l'OPAH qui s'est mise en place de façon plus concrète et sur un peu plus de cinq années (si on rajoute la phase d'accompagnement post-travaux), vous avez pu constater les effets dans les différentes communes pour 251 logements rénovés ou créés. Cela représente, en terme de population, environ 800 habitants soit l'équivalent d'une ou plusieurs communes de notre Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Roland GOETZ
Vice-Président

Le suivi animation de l'OPAH sur les 26 communes avait été confié à l'ARIM ALSACE. Les principaux objectifs de l'OPAH intercommunale étaient les suivants :

- diversifier l'offre locative,
- permettre aux jeunes ménages de s'installer,
- valoriser le patrimoine ancien et résorber l'habitat insalubre,
- améliorer le cadre de vie,
- renforcer l'attractivité des entreprises dans leur choix d'installation.

L'opération s'est achevée le 31 décembre 2002. Elle a concerné 123 propriétaires

occupants et 128 propriétaires bailleurs.

Les aides cumulées de l'ANAH et de l'Etat représentent 1 664 000 € auxquelles s'ajoutent 275 000 € correspondant aux subventions complémentaires de la Communauté de Communes pour les logements conventionnés.

Toutes les communes du Pays de la Zorn ont été concernées par le dispositif.

L'OPAH aura contribué à accélérer le processus de production de logements locatifs dans des bâtiments anciens par la mise en œuvre de l'aide à la décision et des conditions financières exceptionnelles.





Vie Associative



Les hommes, en dehors de leurs activités professionnelles et familiales, ont besoin de se retrouver pour mettre en commun leurs centres d'intérêts et/ou pour pratiquer un loisir quelconque.

La vie associative est là pour combler ce besoin et assurer au-delà des autres aspects basiques, la cohésion de notre vie communautaire.

Nous sommes en Alsace dans une région où la vie associative est la plus forte et la plus ancrée de notre pays.

C'est dire la qualité et la quantité d'actions et d'activités menées en grande partie par des bénévoles.

Mais c'est également souligner la masse des besoins qui existent pour faire fonctionner toutes ces associations. Elles sont aujourd'hui au nombre de 158 et ont pour but d'intégrer

notre jeunesse et de préparer la relève des bénévoles de demain.

Pour accompagner cette masse d'énergie déployée par les dirigeants et bénévoles des clubs, la Communauté des Communes du Pays de la Zorn a tout d'abord mis en place, voilà bientôt 10 ans, la banque de matériel intercommunale qui a facilité l'organisation de maintes manifestations.

Ensuite, faisant un pas de plus et après des mois d'études des besoins, elle a mis en place un guide d'interventions pour accompagner les associations dans un certain nombre de projets.

Mais accompagnement ne veut pas dire substitution et la politique de la CCPZ est bien "d'aider" et non pas "de faire" à la place de !!.

Ni en lieu et place des associations, ni à la place des communes dans les domaines ou

ces dernières accompagnent déjà leurs associations locales.

Ce sera aussi le cas pour faciliter la mise en place de certaines infrastructures coûteuses impossible à réaliser dans le seul cadre communal. Mais pour cela, il faut aussi un peu plus de temps et une réelle planification pluriannuelle des investissements avec la garantie de la pérennité des activités et de la prise en charge du fonctionnement par les bénéficiaires.

Des passerelles de plus en plus fréquentes ont été mises en place entre le savoir-faire des associations et la politique Enfance et Jeunesse.

Roland GOETZ
Vice-Président

La Banque de Matériel Intercommunale (BMI)



Chapiteau

La première action de la Communauté de Communes dans le domaine associatif a été la mise en place de la Banque de matériel intercommunale dès 1997.

La BMI est uniquement mise à disposition

des associations, communes et écoles du Pays de la Zorn. Ce service a pour but de faciliter l'organisation de manifestations sportives et culturelles sur notre territoire.



Soutien à la vie associative

La Communauté de Communes a engagé, à partir de 2003, un travail avec les associations sur le développement de la politique de soutien à l'animation associative du territoire et a approuvé, lors du conseil de Communauté de janvier 2006, le **guide des interventions** pour le soutien à l'animation de la vie associative.

La Communauté de Communes propose, aux associations du Pays de la Zorn, un ensemble d'interventions pour soutenir l'animation du territoire à travers huit fiches-action d'aide et de soutien aux :

- ↳ Ecoles de formations des jeunes
- ↳ Co-financement des postes des formateurs des écoles de jeunes
- ↳ Aide à la formation du personnel encadrant
- ↳ Manifestation événementielle
- ↳ Partenariat Service Animation Jeunes
- ↳ Promotion – communication
- ↳ Aide à la formation des jeunes à l'animation socioculturelle
- ↳ Banque de matériel

Le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative ainsi que le formulaire de demande de partenariat sont disponibles à la Communauté de Communes où sont téléchargeables sur le site www.payszorn.com

Un **“guide des associations et des services”** a également été réalisé en 2007. Ce Guide rassemble toutes les associations et tous les services du Pays de la Zorn. Chaque foyer sera destinataire d'un exemplaire de ce guide. Il sera également téléchargeable sur le site www.payszorn.com



Matériel disponible à ce jour :

Matériel	Année d'acquisition	Tarif location	Tarif caution
4 chapiteaux avec ou sans luminaires	1998 et 1999	45 € / week-end	762 €
10 tonnelles	2005	20 € / week-end	500 €
1 grande sono professionnelle	1997	35 € / jour	762 €
2 petites sonos portables	1999	35 € / jour	762 €
45 grilles	1998	Forfait 5 grilles pour 2 jours : 10 € et 3 € par grille supplémentaire	762 €
Ecran + rétroprojecteur	1997	10 €	152 €

La Communauté de Communes s'est également dotée de 4 remorques pour le transport des chapiteaux ainsi que des racks de rangement pour les tonnelles.



Tonnelles



↳ L'enfance et la jeunesse au cœur des priorités



Alors que traditionnellement la solidarité familiale a contribué pour une large part à la garde des enfants, l'évolution des modes de vie, du contexte démographique et économique ont favorisé **l'émergence, dans les secteurs ruraux, de nouveaux services à la population tendant à répondre à l'accueil et à la garde de jeunes enfants, ainsi qu'à l'animation et à l'aide aux projets pour les adolescents.**

Selon le principe de la subsidiarité, les intercommunalités, mieux "armées" que les communes, assurent un rôle moteur dans l'initiative, la mise en œuvre et le développement de politiques locales de la petite enfance. C'est le cas au Pays de la Zorn où l'enfance et la jeunesse ont été placées au cœur des priorités.

La politique initiée en 1999 vise à offrir progressivement aux familles de nos 26 communes les services souhaités. **Ainsi en quelques années, notre Communauté de Communes a jeté les bases d'une véritable politique de l'enfance : un certain nombre d'équipements et de services ont déjà été mis en place, d'autres suivront dans les années à venir.**

Parallèlement à ces réalisations, la Communauté de Communes vise à créer, à travers un Projet Territorial pour la Jeunesse, une véritable dynamique en faveur des jeunes, en partenariat avec les nombreuses associations de nos communes.

Les constats

Les enquêtes réalisées sous la conduite du Centre d'Etudes et de Recherche sur les Institutions Sociales (CERIS) durant l'hiver 1999/2000 ont permis de faire un état des lieux et de cibler les besoins en matière de garde :

- * 76% des femmes exercent une activité professionnelle (ce taux ayant augmenté entre temps)
- * arrivée de populations qui n'ont pas d'attaches familiales,
- * saturation des assistantes maternelles : 130 AMAT gardent régulièrement plus de 300 enfants ;
- * les centres aérés de Schwindratzheim et Duntzenheim proposent des activités aux jeunes de 4 à 12 ans durant les vacances d'été, mais la répartition géographique est à revoir,
- * forte mobilisation des grand-parents et de la famille,
- * aucune structure d'accueil dans le canton,
- * existence d'associations très actives dans les domaines sportif, culturel et artistique : plus de 130 associations ont été recensées.

Enjeux

L'analyse des constats a permis de dégager les grands enjeux sur lesquels se fondent les plans d'action arrêtés par le Conseil de Communauté dans le cadre des divers contrats signés avec la Caisse d'Allocations familiales en 2000, 2003 et 2006 :

- * améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie,

- * répondre aux attentes de la population en matière de prise en charge des enfants,
- * compléter le système de garde des assistantes maternelles par des accueils collectifs,
- * décharger occasionnellement les grand-parents par des structures occasionnelles,
- * développer les services de proximité : rechercher des réponses adaptées à la taille des communes,
- * prendre en compte la demande des jeunes en matière d'animation et de prise de responsabilités.

Les principales orientations

Conscient que les services en faveur de l'enfance et de la jeunesse sont facteurs de développement économique et d'attractivité d'un territoire - ils favorisent l'implantation d'entreprises, l'arrivée de nouvelles familles et le retour à l'emploi - le Pays de la Zorn s'est fixé les orientations suivantes :

- * encourager le recours aux assistantes par l'ouverture d'un relais et diversifier les modes de garde par la création d'une Maison de l'enfance,
- * mettre en place des services pour la restauration et l'accueil des enfants en dehors des heures de classe y compris les mercredis,
- * restructurer les activités pendant les vacances d'été et mettre en place des services identiques pour les petites vacances,
- * créer un service animation "jeunes" pour les 11 à 18 ans.



La Maison de l'Enfance

Les réalisations

Construite entre le collège "Gustave Doré" et la Maison de retraite à Hochfelden, la Maison de l'enfance, gérée par l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin), accueille les premiers bébés en septembre 2003. Elle est ouverte aux 26 communes du Pays de la Zorn et comprend :

* **Un multi accueil** : D'une capacité de 35 places pour des enfants de 2 mois ^{1/2} à 4 ans, cette structure assure une garde permanente (à l'année) et un accueil occasionnel (à la journée).

* **Un relais assistantes maternelles** dont

la mission principale est de valoriser l'accueil à domicile, en contribuant à améliorer la qualité du service proposé. Dans cet espace d'information et de communication animé par un professionnel, les parents et les assistantes maternelles peuvent trouver des informations sur les différents modes de garde, la législation, les aides à la famille, et participer à des réunions-débats. Le relais a aussi pour vocation de favoriser les rencontres entre parents et assistantes maternelles et de permettre la socialisation des enfants.



Les Périscolaires

< Centre de loisirs périscolaire Schwindratzheim

est particulièrement adapté pour l'accueil d'enfants de 3 à 11 ans. Outre les élèves de Schwindratzheim, cette structure accueille aussi les enfants du regroupement pédagogique de "Schaffhouse/Zorn-Mutzenhouse-Hohfrankenheim".

A la rentrée 2005, ce centre de loisirs périscolaire a été ouvert aux élèves des écoles d'Ettendorf, d'Alteckendorf et de Minversheim.

• **Ouverture d'un RESTAURANT SCOLAIRE à la salle polyvalente d'Ettendorf septembre 2007**

En raison de l'augmentation des effectifs du centre de loisirs périscolaire de Schwindratzheim et de l'accroissement de la demande en particulier à Ettendorf, le Conseil de Communauté a décidé d'ouvrir à compter de la rentrée de septembre, un **restaurant scolaire à la salle polyvalente d'Ettendorf** pour une trentaine d'enfants.

Ces 3 structures sont gérées par l'ALEF (Association de Loisirs Educatifs et de Formation)

• **Réalisation d'un nouveau CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE à Hochfelden :**

Face à la demande toujours croissante,

le Conseil de Communauté a décidé en 2006 la **construction d'un nouveau centre de loisirs périscolaire de 100 places à Hochfelden** en remplacement de la structure créée en 2000. L'établissement devrait toutefois être prêt pour la rentrée 2008/2009.

Pour satisfaire les demandes en attente, le périscolaire utilise depuis septembre 2007 une salle spécialement équipée du foyer. **L'effectif est actuellement de 82 enfants.**

Les activités d'été et des petites vacances

- Durant l'été, 4 centres sont organisés sur notre territoire (Schwindratzheim, Ettendorf, Wingersheim et Hochfelden).

- Durant les petites vacances (Toussaint, Février, Pâques), ce même service est proposé dans les structures périscolaires de Schwindratzheim et Hochfelden.

Ainsi, les enfants de 4 à 11 ans, de nos 26 villages, ont accès à une offre de loisirs socio-éducatifs de proximité.

Aloÿse GRASS
Vice-Président

Les premières actions sont mises en place dès 2000 à savoir :

• Participation financière annuelle aux frais de fonctionnement de la **RUCHE** qui accueille entre autres des enfants des communes de Duntzenheim et de Gingsheim ;

• Le **CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE de Hochfelden** a été ouvert en septembre 2000. Aménagé au rez-de-jardin de l'école élémentaire, il comportait 35 places. La montée en charge a été très rapide, de sorte qu'il a fallu, après 18 mois de fonctionnement, porter la capacité d'accueil à 54 places.

• **Ouverture d'un CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE à Schwindratzheim en juillet 2004**

Le bâtiment en forme de navire, implanté à côté de l'école, est une réussite architecturale. Sa capacité d'accueil varie entre 50 et 75 places suivant les activités. Le bâtiment



↘ En projet

La Communauté de Communes s'est fixée pour objectif de doter progressivement l'ensemble du territoire en structures d'accueil périscolaire. Ainsi le SIVU "des 10 villages", créé le 4 septembre 2007, par les communes de Bossendorf, Geiswiller, Ingenheim, Issenhausen, Lixhausen, Melsheim, Scherlenheim, Wickersheim-Wilshausen et Zoebersdorf a décidé de construire un groupe scolaire et a demandé que la Communauté de Communes dote cet équipement d'un centre de loisirs périscolaire. Cette requête fera l'objet d'une prochaine décision.

↘ Evènementiel Enfance



Au-delà des besoins en matière de gardes pour enfants, le diagnostic a également fait ressortir le souhait des familles de pouvoir accéder à des loisirs culturels de proximité en direction de l'enfance.

Aussi, dès 2001 un groupe de mamans bénévoles s'est associé aux animateurs socioculturels du territoire pour développer différentes actions :

Mercredis au Pays des Contes et des Spectacles et le Festival "mon Mouton est un Lion"

Ces protagonistes ont réfléchi au développement d'une diffusion culturelle sur le territoire. Afin que celle-ci s'inscrive dans une dynamique logique et structurée, ils ont sollicité les 9 bibliothèques du Pays de la Zorn en leur proposant d'accueillir respectivement au moins un spectacle jeune public au cours de l'année, créant ainsi une programmation annuelle dynamisant l'ensemble du territoire. Pour affiner la cohérence de cette démarche, les bibliothèques sont en relation avec les écoles pour orienter la programmation en

fonction des thématiques des projets d'établissements.

Ce projet a aussi pour but de favoriser la rencontre entre le public et les acteurs culturels de notre Communauté de Communes afin d'encourager les enfants à fréquenter les bibliothèques.

Enfin, pour finir chaque saison culturelle en apothéose, les bibliothèques et le Service Enfance Jeunesse se sont associés au Festival Jeune Public "Mon Mouton est un Lion", organisé par l'Espace Rohan de Saverne, accueillant ainsi des spectacles à dimension internationale.

En 6 éditions de programmations culturelles, 75 spectacles ont été proposés. 4145 enfants âgés de 3 à 12 ans ont poussé les portes de la culture.

Carnaval intercommunal des enfants

Dans le même souci de faire vivre des événements culturels de proximité pour les enfants, le groupe des mamans bénévoles a initié l'organisation d'un carnaval intercommunal. Celui-ci est organisé

conjointement avec les structures périscolaires du territoire et différents groupes de jeunes agrémentant cet événement (décors, maquillage, intervention musicale...)

De 200 enfants lors de la première édition en 2001 à 400 aujourd'hui, le carnaval voit augmenter chaque année la participation de ses minois grimés.





Animation Jeunesse



Développement de l'animation et accompagnement de projets pour les jeunes de 10 à 18 ans

Toujours dans le cadre du diagnostic réalisé entre 1999-2000, une enquête est effectuée auprès des jeunes scolarisés au collège "Gustave Doré". Celle-ci a orienté la mise en place d'un Service Animation Jeunes permettant de prendre en compte la demande d'animations des jeunes mais également de les encourager dans des prises de responsabilités et d'engagements.

Cette mission a été confiée à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC). A ce jour, 2 animateurs ont la charge de développer cette politique jeunesse.

Concrètement, les animateurs sensibilisent les adolescents tout au long de l'année à initier des actions qui les motivent et les encouragent à s'engager dans leur réalisation. Celles-ci peuvent être à dimension culturelle, sportive ou solidaire. Cela se matérialise par la mise en place de soirée concert, de camp à thème, de projet de prévention ou encore par la création d'une pièce de théâtre, d'une association.

Les animateurs développent également des centres de loisirs lors des petites et grandes vacances, en direction du public préadolescent favorisant, là aussi, une démarche émergente de prises d'initiatives et d'implications.

Pour que cette politique d'animation puisse avoir lieu tant en direction de l'enfance que de la jeunesse, le "Service Enfance Jeunesse du Pays de la Zorn" qui regroupe la maison de l'enfance, les structures périscolaires et l'animation jeunes, travaille en partenariat avec les associations et les établissements scolaires du territoire.

Enfin, ce développement socioculturel est également réalisable grâce à des jeunes adultes engagés dans l'animation volontaire. Chaque année, le SEJ soutient une dizaine de jeunes à se former au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et la formation aux premiers secours. Aujourd'hui, tous les animateurs vacataires qui encadrent les centres de loisirs en direction de l'enfance et de la jeunesse sont issus du Pays de la Zorn.



Ce constat est un indicateur du travail éducatif mené sur le territoire en direction de la jeunesse depuis 6 ans témoignant des valeurs transmises et du souci d'engagement des jeunes.

Les perspectives

Les orientations du Service Animations Jeunes s'inscrivent dans la volonté politique du Pays de la Zorn et du Conseil Général à ce que tous les acteurs éducatifs, tant associatifs qu'institutionnels s'associent afin de développer une politique jeunesse cohérente, homogène et créatrice de lien social.

La communauté de Communes a ainsi adopté

l'outil de travail proposé par le Conseil Général (le Projet Territorial pour la Jeunesse) qui permet de structurer cette dynamique en association avec tous les partenaires éducatifs volontaires de notre territoire.

Structuration matérielle



Afin de répondre aux exigences d'organisation qu'engendre le développement d'une politique socioculturelle et pour tendre vers du qualitatif, le Service Enfance Jeunesse s'est doté, au fil des années, d'une banque de matériel (mini bus, remorques, canoë kayak, matériel de vidéo, matériel de camping, éclairage scénique, instruments...)



L'environnement : un sujet d'actualité



Chargé de l'Environnement et des Finances, deux compétences sensibles pour toucher un programme qui est au cœur des débats de notre société d'une part et la contribution des ménages d'autre part, je soutiens une politique communautaire dynamique en rapport avec nos moyens. C'est ainsi que depuis sa création la Communauté de Communes s'est engagée progressivement dans une stratégie d'aménagement du territoire qui porte ses fruits. La zone d'activités tout d'abord pour favoriser l'emploi et assurer la richesse, la piscine ensuite, équipement ô combien apprécié mais non moins onéreux (déficit annuel de 200.000 €

env.), puis les périscolaires et la maison de l'enfance, service indispensable même au milieu rural ou encore la construction d'une nouvelle Gendarmerie dont nous avons assuré la maîtrise d'ouvrage et enfin les terrains de football synthétiques à vocation intercommunale, sans compter les autres multiples services à la population relayés dans cette édition, le tout avec une augmentation fiscale maîtrisée de 1,9 % de moyenne annuelle. De nouveaux projets se dessinent encore, ils ne pourront voir le jour sans une rigueur budgétaire, sans une solidarité soutenue et sans révision des modes de financement.

Quant à la redevance des ordures ménagères, elle est calculée sur le service rendu et les charges qui pèsent sur son budget. Bien des soucis nous envahissent en ce domaine et plus particulièrement dans la gestion des foyers et des personnes avec le développement vertigineux des immeubles collectifs. L'année 2008 sera mise à profit pour élaborer une nouvelle base d'imposition dès 2009 mais le passage à la "pesée embarquée" semble inéluctable.

Bernard FREUND
Vice-Président

SAGEECE

En matière d'environnement et avec l'appui du Conseil Général du Bas-Rhin, la Communauté de Communes s'est également dotée de la compétence "aménagement de cours d'eau".

Un programme pluriannuel a été élaboré dans le cadre du SAGEECE (Schéma d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau) en partenariat avec le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse

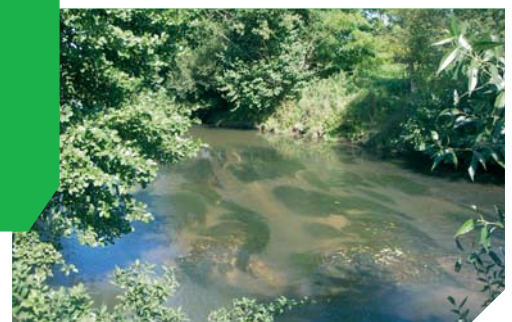
Ce programme prévoit les travaux de restauration mais également les entretiens réguliers des berges des cours d'eau. C'est ainsi qu'ont été réalisés à Duntzenheim, la restauration du cours d'eau "Ostergraben" ; à Ingenheim, Wilwisheim, Hochfelden, et Schwindratzheim, le curage et la consolidation des berges de la Zorn, à Alteckendorf et Ettendorf le renforcement des rives du ruisseau "Landgraben".

Coût des opérations : 87 934.52 €

Quelques exemples de réalisations >



Fossé du landgraben à Ettendorf



Entretien et végétation à Wilwisheim

DECHETS



La déchetterie de Mutzenhouse

La compétence protection et mise en valeur de l'environnement a été transmise du SIVOM de Hochfelden à la Communauté de Communes dès sa création.

Cette compétence englobe :

- la collecte et le traitement des **ordures ménagères et des déchets assimilés** dès 1997,
- la construction en 2000 de **deux déchetteries** l'une à Mutzenhouse, l'autre à Bossendorf
- la mise en place de **points d'apport volontaire** dans les 26 communes pour favoriser le tri sélectif (verre, papier-carton, plastique, huile usagée).

Quelques chiffres :

Coût des investissements pour les 2 déchetteries : **547.500 € HT**

Coût des investissements des espaces tri dans les Communes : **176.000 € HT**

La Communauté de Communes fait face annuellement à l'élimination des déchets aux caractéristiques et quantités suivantes (bilan 2006) :

Déchets non traitable expédiés au Centre d'enfouissement technique de Weitbruch :
431 tonnes (30 kg par habitant)

Bois expédié en usine de retraitement :
387 tonnes (27 kg par habitant)

Déchets d'Équipement Electroniques et Electriques (NOV et DEC 2006) :

3,50 tonnes

Végétaux : 728 tonnes (61 kg par habitant)

Verre : 547 tonnes (39 kg par habitant)

Papier-carton : 653 tonnes (46 kg par habitant)

Plastique : 80 tonnes (6 kg par habitant)

Ordures ménagères : 4.317 tonnes (305 kg par habitant)

Déchets assimilés divers : 239 tonnes (17 kg par habitant)

soit un total de 7.382 tonnes par an (521 kg par habitant)

Coût annuel du service : 1.100.000 €



Horaires des déchetteries

	MUTZENHOUSE	BOSSENDORF
Lundi	8 h – 12 h	Fermée
Mardi	Fermée	15 h – 19 h
Mercredi	8 h – 12 h	Fermée
Jeudi	Fermée	15 h – 19 h
Vendredi	Fermée	Fermée
Samedi	9 h – 12 h et 14 h – 18 h	



À la découverte de notre pays !



Le Musée du Pays de la Zorn

Présente dès l'ouverture du musée en 2002, la Communauté de Communes a commencé son soutien d'investissement par l'acquisition de matériel muséographique. Depuis, chaque année, l'exposition temporaire change, mais le soutien qu'apporte la collectivité à l'ARCHE reste fidèle à son devoir de soutien à toute initiative favorisant le développement touristique. Au fil des années, un véritable travail de partenariat a permis l'accueil d'un public de plus en plus nombreux et intéressé par les thématiques très différentes, mais aussi par l'exposition permanente.

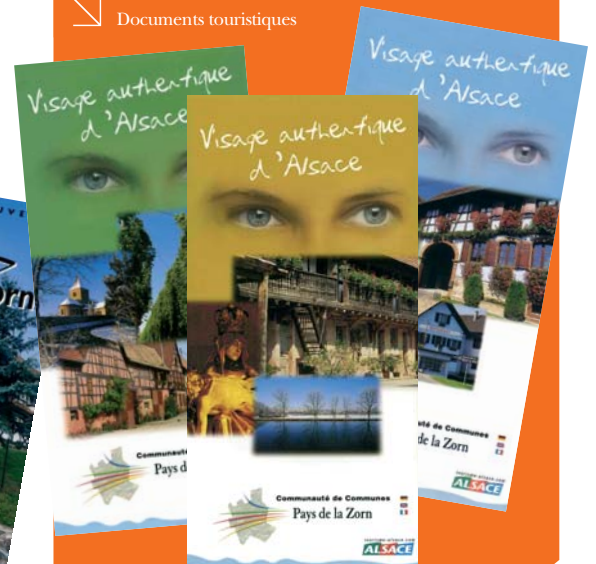


< Exposition 2007

Guide découverte >



Documents touristiques



La compétence tourisme, prise par la Communauté de Communes dès 1998, se traduit par "l'Etude et la mise en œuvre d'actions et de moyens favorisant le développement touristique". Il est certain que cette thématique, dans un canton rural comme le nôtre, n'a pas été une priorité pour les élus. Cependant, dès 2002, la nouvelle équipe d'élus se dote d'une commission qui travaille à la création de l'identité touristique "PAYS DE LA ZORN". Pour ce faire, des objectifs prioritaires sont retenus et les actions menées nous permettent aujourd'hui de présenter un bilan positif.

La documentation touristique...

Absolument indispensable pour la communication et pour l'accueil des visiteurs sur notre territoire, une série de dépliants d'appel est venue garnir les présentoirs de tous les partenaires concernés.

Très rapidement cette collection a été complétée par un guide découverte, qui magnifiquement illustré, présente tous les atouts de notre communauté de communes.

Ces documents ne doivent pas seulement combler le touriste de passage en quête d'informations, mais peuvent également aider tous les habitants dans la découverte de leur patrimoine.

Disponible à la communauté de communes, dans les mairies, les restaurants, les gîtes ruraux, au musée...

Contact

ARCHE

03 88 89 04 52

www.musee.hochfelden.com

Les sentiers thématiques



Le petit train touristique

Le sentier de découverte du houblon à WINGERSHEIM

Le tout récent balisage de ce sentier va permettre son homologation par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. C'est sûrement un atout supplémentaire pour se faire connaître au-delà des limites régionales. Mais l'aventure de l'Or Vert a commencé dès l'an 2000, d'abord avec la mise en place de panneaux pédagogiques, ensuite en partenariat avec l'ACHA "Au Cœur des Houblonnières d'Alsace" pour la construction d'un produit touristique complet. De mai à septembre, les amateurs peuvent profiter de visites guidées à pied, en petit-train et en remorque aménagée, complétées par une projection vidéo et une dégustation de bière dans la boutique aménagée à la maison des associations.

Contact

ACHA
03 88 51 26 35
www.wingersheim.net



Boutique du Sentier Houblonnier



Le sentier du SCHEUERBERG à LIXHAUSEN

Un partenariat tripartite a permis la réalisation de ce sentier pédagogique. En effet, suite au travail des enfants de l'école de Lixhausen, sous l'impulsion de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et grâce au financement de la Communauté de Communes, nous pouvons proposer la découverte d'une colline sèche où la faune et la flore sont encore préservées.

Le sentier de GRANDE RANDONNEE en projet...

Le Conseil Communautaire en a approuvé le principe... environ 120 km de sentiers balisés feront découvrir le territoire aux passionnés de marche et de paysages ruraux, ainsi qu'aux amateurs de petites balades familiales ou dominicales. Ce projet demande encore beaucoup de travail administratif pour l'obtention des autorisations de passage et technique pour la mise en place du balisage. Mais l'idée semble séduire les nombreux acteurs du développement économique et touristique du territoire.

Evènements

En imaginant les "ZORN' O FOLIES", la Communauté de Communes a répondu à un double objectif.

La recherche d'une identité et l'appartenance à un territoire passent obligatoirement par un événement fort qui dépasse les limites géographiques de ce territoire. La fédération d'associations existantes et la mise en commun de savoir-faire ont contribué à la réussite de l'évènement. Ainsi, pour soutenir l'Association Intercommunale du Pays de la Zorn, une convention de partenariat concernant la communication, la mise en valeur des potentiels locaux et le respect du caractère intercommunal a été signé en 2005 et en 2007.

Contact

AIPZ • Jean-Pierre HAMM
03 88 91 74 25

Marie-Paule LEHMANN
Vice-Présidente



Les outils de communication

Câblage du Pays de la Zorn

En 1998, la Communauté de Communes a pris la compétence câblage.

En partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, elle avait confié, par délégation de service public à la société Est Vidéocommunication à Strasbourg, la réalisation du réseau câblé des 26 communes de la Communauté de Communes.

Fin 2004, le réseau câblé du Pays de la Zorn a été achevé.

A ce jour, le Pays de la Zorn dispose des infrastructures de communication à haut débit nécessaires pour s'inscrire dans le développement du département et offrir à la population et aux entreprises le choix entre plusieurs technologies.

Pour tout renseignement (souscription, problème technique...), l'interlocuteur reste Est Vidéocommunication

Canal Local

Initié par la commune de Hochfelden en 1997 sous le nom de "Hochfelden ma TV" la compétence canal local a été transférée

à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en novembre 2005. Elle devient de ce fait un outil de communication intercommunal et entend refléter les spécificités et les richesses de notre territoire sur des thèmes proches des habitants de nos villages.

Suite à un appel d'offres, le marché a été attribué à Pascal LOTZ (PLP) jusqu'en mars 2008. C'est lui qui s'occupe de l'infographie et qui produit les reportages qui sont diffusés sur le Canal Local.

Les sujets sont sélectionnés parmi les manifestations et les activités se déroulant dans les villages du Pays de la Zorn.

Magazine Atout Zorn

Le magazine Atout Zorn a été mis en place dès la création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

La volonté du magazine est d'apporter, directement chez les habitants du Pays de la Zorn, l'ensemble des actions de la Communauté de Communes en termes :

- d'amélioration de la qualité de vie

dans le Pays de la Zorn,

- d'actions pour la petite enfance,
- de développement économique,
- d'informations fiscales,
- des services pratiques...

Le magazine vous permet également de suivre les manifestations et animations de tout le territoire grâce au calendrier des manifestations. Le magazine Atout Zorn est une porte d'entrée dans votre intercommunalité, pour que la Communauté de Communes soit votre territoire de projets.

L'ensemble des numéros ATOUT ZORN est disponible en téléchargement sous format PDF sur le site www.payszorn.com



Site internet et extranet du Pays de la Zorn

Le **site internet** de la Communauté de Communes www.payszorn.com a été réalisé en 2003. Vous y découvrez toutes les réalisations, actions et projets futurs du territoire du Pays de la Zorn. Sans oublier tous les détails pratiques tels que : les horaires d'ouverture des déchetteries, du Centre aquatique Atooo, le programme des animations jeunes...

L'**extranet** du Pays de la Zorn a vu le jour à la même période. L'extranet permet de partager les dernières informations entre Mairies et Communauté de Communes. Cet outil permet de mettre à disposition des documents (modèle de délibération, textes

règlementaires...), de gérer son agenda, d'enregistrer les courriers... tous documents jugés nécessaires peuvent être mis sur le Portail.

Site Internet du Pays de la Zorn



Parc informatique des communes

En 2002, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir du matériel informatique pour les 26 communes ceci dans le but d'homogénéiser le parc informatique. Chaque commune a bénéficié d'un ordinateur avec écran, d'une imprimante ainsi que les logiciels (Pack office). La migration des logiciels de MAGNUS (compta / population ...) a aussi été pris en charge par la Communauté de Communes. Cette harmonisation dans le matériel permet également à chaque mairie d'avoir une connexion Internet haut débit pour la majorité par le biais du câble.

Les grandes. Constructions

Quel chemin parcouru en 10 ans. A l'époque, sollicités par l'Etat pour organiser un regroupement de nos communes, tous les conseils municipaux se posaient ces questions : une Communauté de Communes, pourquoi faire, qu'est ce que ça nous coûte, qu'est ce que ça nous rapporte. Mais ces mêmes élus ont vite compris que bien au-delà de la "belle carotte subvention" dont pouvait profiter une Communauté de Communes, notre intérêt était une mutualisation des moyens, pour faire ensemble ce qu'une commune ne peut pas faire seule.

Les élus du conseil communautaire ont ensuite appris à se connaître, à se faire confiance, à choisir des compétences d'action et à travailler à des projets communs et des actions

collectives. Ces projets communs, chaque fois pris en charge par l'un des vice-présidents, ont toujours été préparé en commun lors des innombrables réunions du "bureau".

Les chapitres précédents, vous ont démontré, par le nombre et la diversité des actions menées, que l'activité communautaire est bien réelle dans notre Communauté de Communes, mieux même, car sous l'impulsion du vice-président A. Grass, notre Communauté de Communes était un réel précurseur dans le domaine de la "compétence petite enfance" et a servi de référence.

Pour ma part, j'étais particulièrement satisfait d'avoir été chargé du suivi technique des grands investissements décidés par le Conseil Communautaire, tels l'extension et la

modernisation de la piscine Atoo-o, la Maison de l'enfance, les accueils périscolaires de Schwindrazheim et de Hochfelden, de la phase projet et de la construction de la nouvelle gendarmerie, et également, en appui aux maires de Wingersheim et de Ettendorf du suivi technique des deux terrains de foot synthétique avec vestiaires. Et par dessus cela, j'avais à cœur à m'occuper, avec nos faibles moyens, du fonctionnement du Canal Local qui est disponible uniquement sur le réseau câblé.

Gérard OBER
Vice-Président

Centre Aquatique Atoo-o

Réhabilitation et extension de la piscine

Construite par le SIVOM au début des années 1970, la piscine de Hochfelden avait besoin d'une vraie cure de rajeunissement. Les élus du Pays de la Zorn ont voulu une piscine

ludique, familiale et plus accueillante. C'est chose faite ! En juillet 2001, le Centre aquatique Atoo-o est né. Cette nouvelle structure comprend un bassin sportif de 25 m, un bassin ludique avec jets massants, banc de massages... un toboggan de 47 m et une pataugeoire. Elle est également dotée d'un espace forme avec salle de fitness, sauna

et hammam.

Cet équipement permet de proposer un certain nombre d'activités telles que l'aquagym, les cours collectifs et individuels, l'activité bébés nageurs... sans oublier la pratique de la natation pour les scolaires du Pays de la Zorn essentiellement.



Nouvelle gendarmerie



Coup de ruban lors de l'inauguration

En 2003, la compétence "construction et gestion locative d'une caserne de gendarmerie" a été adoptée par la Communauté de Communes.

Les travaux ont débuté en septembre 2006, et se sont achevés en septembre 2007 permettant son aménagement en octobre.

La nouvelle gendarmerie, est prévue pour un effectif de 11 gendarmes et 4 gendarmes auxiliaires, mais le terrain et le bâtiment administratif permettraient d'augmenter aisément l'effectif à 20 gendarmes. Financée par la Communauté de Communes pour un montant de 2 430 000 € ainsi que l'aménagement sur la route départementale, la nouvelle gendarmerie a été inaugurée le 10 novembre 2007.



Terrains de football synthétiques



En 2006, les communes ont transféré la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs ayant un intérêt communautaire, à la Communauté de Communes.

Sont déclarés d'intérêt communautaire, les équipements qui répondent aux critères suivants :

- le rayonnement : soit l'équipement présente un caractère unique sur le territoire soit l'équipement est commun à plusieurs communes (sont exclus les salles polyvalentes communales)
- la fréquentation : les usagers des équipements sont originaires au minimum de 50 % en dehors de la commune d'implantation,
- les bénéficiaires : l'équipement sera à destination à la fois des scolaires, des associations et du grand public.

La réalisation de 2 terrains de football synthétiques a été décidée par les élus. Un terrain avec club house est en cours d'achèvement à Wingersheim. Un autre chantier s'est ouvert à Ettendorf mais la nature du sol nous oblige à interrompre les travaux. En effet la teneur en eau actuelle est trop importante pour garantir la stabilité des ouvrages.



Réalisation du terrain de football



Merci...

Aux élus de la Communauté de Communes

Les membres du bureau

Ingwiller Bernard (Président), Ober Gérard, Goetz Roland, Freund Bernard, Grass Aloyse, Lehmann Marie-Paule (Vice-Présidents).

Les délégués communautaires

Harter Georges, Mathis Jean-Michel, Schaeffer Eric, Schaeffer Claude, Schnepf Michel, Arbogast Jean-Jacques, Weiss Patrice, Weiss Bernard, Beck Georges, Huck Antoine, Gross Joseph, Reichhart Antoine, Oster Antoine, Holtzmann Charles, Pfister Georges, Visano Patrice, Criqui Jean-Marie, Hoenen Dominique, Hornecker Richard, Lentz Patrick, Vix Jean, Welsch Gérard, Roth Georges, Klein Marcel, Jung Pierre-Paul, Schmuck Richard, Maisonnasse Patrick, Lienhardt Marc, Lienhard Bernard, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Winkel Lucien, Weber Francis, Steinmetz Francis, Krauth Pierre-Paul, Hentz Jean, Laugel Charles, Hamm Jean-Pierre, Wendling Bernard, Krebs Jeannot, Baumgartner Jean-Marc, Weissgerber Richard, Bernhardt Armand, Fuchs Pierre, Goetz Pascal, Hincker André, Spitzer François, Hammann Jean-Georges, Staath Michel.

Au personnel de la Communauté de Communes

Le service administratif

Enderlin-Naert Dorothée (Directrice Générale des Services), Hurstel Valérie (Responsable Ressources Humaines et Communication), Barbin Laetizia (Responsable Finances et Vie Associative), Lagel Jean-Luc (Accueil et référant Banque de Matériel Intercommunale).

Le Centre Aquatique ATOO-O

Grunewald Serge (Directeur), Logel Cathie, Peiffer Sarah, Delaux Mickaël, Champalbert Emilie, Heintz Philippe (Maîtres Nageurs Sauveteurs), Hatt Monique (Responsable Hôtesse d'accueil), Kieffer Marie-Odile, Heintz Tania (Hôtesse d'Accueil), Dudt Eric (Responsable Technique), Conrad Nicolas (Agent Technique), Lorentz Cécile, Monnier Cécile, Ott Marie-Laure (Agents d'Entretien).

Le service animation jeunes, FDMJC

Guerard Olivier, Vogel Sylvain.

Le périscolaire de Hochfelden, ALEF

Hecht Magalie (Directrice), Ritter Virginie, Finck Aline, Lavenn Bénédicte, Wicker Caroline, Jerry Audrey, Gross Jean-Luc, Acker Aurélie (Animateurs).

Le périscolaire de Schwindratzheim, ALEF

Meyer Annia (Directrice), Walther Noémie, Biermann Aurore, Wolff Frédérique, Goetz Fabienne, Heussler Brigitte (Animatrices), Walther Evelyne (Femme de service), Brose Geneviève (Accompagnatrice).

La maison de l'enfance, AASBR

Jeudy-Dankert Brigitte (Directrice Multi-accueil), Goetz Violaine (Directrice Relais Assistantes Maternelles), Siefer Astride, Busche Sandrine, Taesch Nathalie (Auxiliaires de Puériculture), Weiss Marie (Educatrice de jeunes enfants), Goulon Monique, Oge Sandra, Gorsy Christelle, Wilhelm Chloé (Aides maternelle), Lux Nicole (Cuisinière), Ott Nicole (Agent d'Entretien).



Merci
aux élus & au personnel
de la Communauté de Communes.